



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le sixième jour de mai deux-mille-vingt-cinq, à 19 h, à la salle du Conseil située au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M<sup>me</sup> Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Donald Mimeault, M. Dario Jean, et M. Richard Gagné, M. Jean-Sébastien Gagné, et la conseillère Mme Joannie Dion. Est également présente, M<sup>me</sup> Jovette Gasse, directrice générale/greffière-trésorière

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M<sup>me</sup> Renée Gasse, maire de Marsoui. M<sup>me</sup> Jovette Gasse, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

**Résolution 25-05-43**

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Dario Jean** et résolu à l'unanimité.

**Résolution 25-05-44**

**Il est proposé par M. Renault Pelletier** et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 14 avril 2025.

**Résolution 25-05-45**

**Il est proposé par Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 57 189,34 \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 33 437,48\$.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**Résolution 25-05-46**

**A) Adoption règlement d'emprunt 2025-01 :**

**Il est proposé par M. Donald Mimeault** et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'emprunt 2025-01, intitulé : **Règlement d'emprunt numéro 2025-01** décrétant une dépense de 300,000 dollars et un emprunt de 300,000 dollars pour l'acquisition d'un chargeur sur roues, Modèle 544G, année 2023 de marque John Deere.

**Résolution 25-05-47**

**B) Commandite production Reflets Dansants :**

**Il est proposé par M. Richard Gagné** et résolu à l'unanimité de participer financièrement, pour une somme de 2000\$ en commandite à l'organisme Mandoline Hybride, pour la production et la réalisation du projet *Reflets dansants*, parcours de mapping-vidéo à Marsoui. Le projet sera présenté **in situ** à Marsoui du 24 juillet au 28 septembre 2025.

**Résolution 25-05-48**

**C) Programmation # 1 TECQ 2024-2028 :**

**Attendu que :** La Municipalité de Marsoui a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est résolu à l'unanimité** que La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Résolution 25-05-49**

**D) PIIRL, planification travaux route de la rivière :**

**Il est proposé par Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du plan d'intervention des infrastructures routières (PIIRL) qui sera présenté par la MRC de La Haute-Gaspésie au MTQMD pour notre municipalité. La route ciblée par ce plan d'intervention est la rue et la route de la rivière. Le secteur jugé en priorité est la section de l'entrée de la rue de la rivière jusqu'à l'usine de Bois Marsoui GDS. Le fait d'accepter le plan proposé n'engage en aucun cas la municipalité à exécuter les travaux. Le plan présenté pour toute la route comporte des travaux qui pourraient se chiffrer à 1 919,000 dollars, et la part financière de la municipalité serait alors de 287,985\$, soit 15% du total de la facture.

**Résolution 25-05-50**

**E) Autorisation signature directrice générale :**

**Il a été proposé par M. Renault Pelletier** et résolu à l'unanimité de donner accès à Mme Jovette Gasse, directrice générale-greffière et trésorière, à tous les documents et informations relatifs à la gestion et à l'administration de la municipalité de Marsoui.

Madame Jovette Gasse est également autorisée à signer tous les documents relatifs à la gestion et à l'administration de la municipalité de Marsoui comme directrice générale, greffière et trésorière de la municipalité.

La directrice générale, greffière et trésorière a accès à :

- Comptes bancaires
- Compte Visa
- Courriels
- Correspondances
- Contrats
- Demande de subvention
- Règlement d'emprunt
- PGAMR
- Tout autres document administratifs municipaux.

**Résolution 25-05-51**

**F) Appui projet Comité de développement :**

**Il est proposé par M. Donald Mimeault** et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet présenté par le CDM à la MRC de La Haute-Gaspésie pour du développement touristique dans notre municipalité. Le projet comprend, entre autres, de refaire la passerelle sur la plage, achat de mobiliers urbains, aménagement dans le Parc Couturier etc. La municipalité contribuera en fournissant un employé et de la machinerie, une contribution représentant la somme de 11,198,50\$

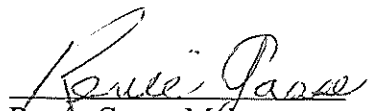
**DOSSIER CITOYEN : RAS**

**DOSSIER DES CONSEILLERS : RAS**

**PÉRIODE DE QUESTION :** Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Renault Pelletier il est résolu de lever la séance à 19h25.

  
Renée Gasse, Maire

  
Jovette Gasse, D.G, Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.